Registre public[1]

Dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus

Année 2025

Date de la déclaration	Donateur	Remis à	Description	Commentaires
Aucune déclaration reçue				

[1] Ce registre est public et est affiché sur le site Internet de la Municipalité.
Lors de la dernière séance ordinaire du Conseil du mois de décembre, la greffière-trésorière dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du Conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée et qui excède la valeur fixée par le Code.